

CONCOURS CHARLES ROUSSEAU

TRIBUNAL INTERNATIONAL DU DROIT DE LA MER (T.I.D.M.),

CERTAINES QUESTIONS LIÉES A L'INTERCEPTION DU PALALA EN MER DU LAMBERTIN (TAMALU ET SAUMURÉ C. TAKARAMÉ)

Edition 2018 du 30 avril au 7 mai 2018 à l'Université d'Angers

Les étudiants représentant l'Université Toulouse 1 Capitole au Concours de procès-simulé en droit international Charles-Rousseau ont remporté le **prix du 5ème meilleur mémoire et un prix spécial d'équipe quart-finaliste**.

Cette équipe d'étudiants, encadrée par Mme Maéva Despaux, doctorante à [l'IRDEIC](#), et Mme Caroline Breton, docteur en droit, est composée de, MM. Guilhem Lebrun, Briac Lefeuvre et Mme Rahma Zeguichi.

Pour plus d'informations sur le concours Rousseau :
www.rfdi.net.



Le Concours Charles-Rousseau est un concours francophone de procès simulé en droit international, créé en 1985, ouvert aux universitaires d'établissements d'enseignement supérieur de tous pays et destiné à développer la connaissance et la maîtrise du droit international public. Il se tient annuellement au printemps dans une ville différente. Chaque institution participante présente normalement deux équipes de deux plaideurs, défendant chacune une des deux Parties au différend. Les équipes s'affrontent autour d'un cas fictif, pour lequel elles doivent présenter des mémoires puis plaider devant des spécialistes du droit international. Chaque année, entre 150 et 200 personnes de toutes les régions du monde se retrouvent à l'occasion des épreuves orales du Concours : équipes d'étudiants et leurs instructeurs venant participer, universitaires, professeurs et praticiens exerçant les fonctions de jury.

Délégation Université Toulouse 1 Capitole 2018

Guilhem LEBRUN

Briac LEFEUVRE

Rahma ZEGHICHI

Instructrices : Caroline BRETON et Maéva DESPAUX IRDEIC

